Travail pour la réalisation de COUNT

Les Intervenants

*La direction de la planification et du suivi évaluation (DPSE) [En charge de la gestion de la banque de données routières, la programmation des interventions et le suivi évaluation de la mise en œuvre des programmes.]

* Postes de comptages

[05 Agents enquêteurs]

04 Agents compteurs01 Chef de poste

Zones interurbaines

*[20 Agents enquêteurs]

16 Agents compteurs 04 Chefs de poste

Zones urbaines

2x4 Agents compteurs chaque sens(2) Échange des Agents chaque 6 heures

* Superviseurs

[254 superviseurs, membres de la DPSE dans chaque zones]

Informations Supplémentaires

-2 Campagnes de comptages par An

- 227 Postes sur le réseau Interurbain
- 27 Postes sur le réseau urbain [Cotonou Porto novo]
 Informations nécessaires pour l'inscription
- 08 Catégories de véhicules sont retenues
 - # Véhicules légers (VL)
- Les voitures particulières
- Les camionnettes
- Les mini bus
 - # Poids lourds (PL)
- Les Autocars
- Les Camions légers
- Les camions lourds
- Les ensembles articulés
- Les autres

Informations nécessaires pour l'inscription

* Agents compteurs

- Nom et prénoms
- -Date et lieu de naissance
- -Pièce d'identité
- Numéro de téléphone
- -Émail

* Chefs de poste

- Nom et prénoms
- -Date et lieu de naissance
- -Pièce d'identité
- Numéro de téléphone
- -Émail

* Superviseurs

- Nom et prénoms
- -Date et lieu de naissance
- -Pièce d'identité
- Numéro de téléphone
- -Émail

* DPSE

Confirmation des AC-CP-S

(Message contenant la catégorie du personnel, le code personnel, le tronçon affecté, période de l'enquête...)

Informations nécessaires pour le comptage

- Sélectionner la catégorie de personnes
- Insérer le code personnel
- Sélectionner le jour [jj/mm/aa]
- Sélectionner le temps [pluie/sec]
- Sélectionner la tranche horaire [00h-06h/06h-12h/12h-18h/18h-00h] (après avoir lancer le comptage il y aura après 1h,2h,3h,4h,5h,5h30,5h45 des notifications donnant la durée déjà effectuée)
- Sélectionner le Poste

N° de	N°	SE		TRAFIC	DATE DE LA	
la	du	ORIGINE	EXTREMITE	TMJA	DE	POINTE
Route	Poste	ORIGINE	EXTREMITE	2016	POINTE	ENREGISTREE

N°	N°	N°	TRAFIC MOYEN PAR PERIODE ET PAR JOUR DE SEMAINE							
DU	DE LA	DU								
POSTE	ROUTE	MOIS	TMJ	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM

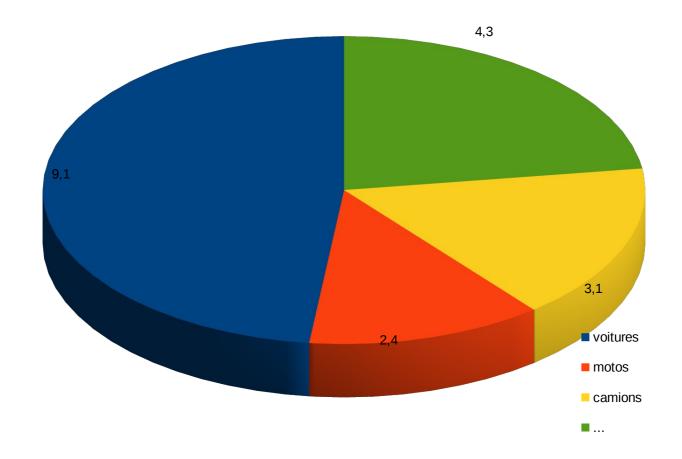
Informations nécessaires sur l'interface de comptages

- * Icônes des types d'engins a enregistrer lors du comptage
- * ''COMMENCER'' [cliquer pour lancer le début du comptage]
- * Une case en bas de chaque icône pour décompter en cas d'erreur
- * Une case aussi en bas de chaque icône, a cote de la première case pour mettre une statistique
- * Un bouton''voir résultats'' pour accéder a la page des graphes

Informations nécessaires sur l'interface de la page des graphes

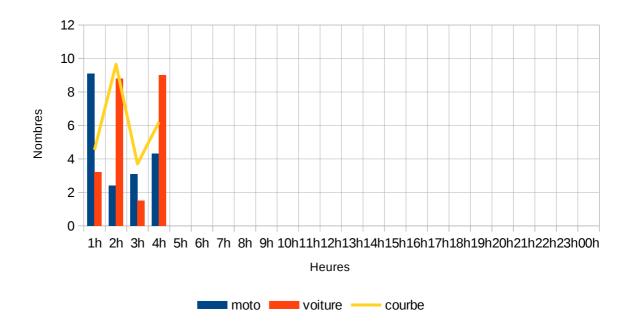
- * Composition par catégorie de véhicules
- par zone
- en général

- ...



- * Le trafic horaire de par catégorie de véhicules et de de tout types ensemble
- par tronçons
- par zones
- par villes
- par département
- du pays

[PRÉSENTATION DE LA COURBE]



- * Volume journalier du trafic
- par zoneen général

tronçons	Nombre de déplacement
troncon1	124
tronçon2	98
tronçon3	76
tronçon4	39
Trafic moyen	xxxx

Zones	Nombre de déplacement
Zone1	124
Zone 2	98
Zone3	76
Zone4	39
Trafic moyen	XXXX

communes	Nombre de déplacement		
commune1	124		
commune 2	98		
commune3	76		
commune4	39		
Trafic moyen	XXXX		

* Calcul du (TJMA) horizon :

La formule qui donne le trafic journalier moyen annuel à l'année horizon est : TJMA h =TJMA 0 $(1 + \tau)^n$

TJMA h : le trafic à l'année horizon.

TJMA 0 : le trafic à l'année de référence.

n : nombre d'année d'exploitation. τ :taux d'accroissement du trafic (%).

* Calcul des trafics effectifs:

C'est le trafic traduit en unités de véhicules particuliers (U.V.P) en fonction de type de route et de l'environnement.

Pour cela on utilise des coefficients d'équivalence pour convertir les PL en (U.V.P). Le trafic effectif donné par la relation :

 $T \text{ eff} = 1 - Z + PZ \cdot TJMA h$

T eff: trafic effectif à l'horizon en (UVP/J)

Z:pourcentage de poids lourds (%).

P:coefficient d'équivalence pour le poids lourds, il dépend de la nature de la route (nombres de voies et de l'environnement).

Le tableau si dessous nous permet de déterminer le coefficient d'équivalence « P »pour poids lourds en fonction de l'environnement et les caractéristique de notre route.

Tableau -01- Coefficient d'équivalence

Environnement	E 1	E 2	E 3
Route à bonne	2-3	4-6	8-16
caractéristique			
Route étroite	3-6	6-12	16-24

* Débit de pointe horaire normale:

Le débit de pointe horaire normale est une fraction du trafic effectif à l'horizon, il et exprimé en unité de véhicule particulier (u.v.p) et donné par la formule suivante :

Q= 1/n. T eff

Q : débit de pointe horaire

n: nombre d'heure, (en général 8h)

T eff: trafic effectif.

* Débit horaire admissible :

Le débit horaire maximal accepté par voie est déterminé par application de la formule :

Q adm = K 1 .K 2 C th

K 1 : coefficient lié à l'environnement.

☐ K 2 : coefficient de réduction de capacité.

C th : capacité effective par voie, qu'un profil en travers peut écouler en régime stable.

Avec : Tableau -02- Valeurs de K 1

Environnement	E 1	E 2	E 3
K 1	0,75	0,85	O, 9 à 0, 95

Tableau -03- Valeurs de K 2

catégorie

Environnem	1	2	3	4	5
ent					
E 1	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
E 2	0,99	0,99	0,99	0,98	0,98
E 3	0,91	0,95	0,97	0,98	0,98

Tableau -04- Valeurs de capacité théorique

	Capacité théorique (uvp /h)
Route à 2 voies de 3 ,5m	1500 à 2000
Route à 3 voies de 3 ,5m	2400 à 3200
Route à 2 chaussées séparées	1500 à 1800

* Calcul du nombre des voies

Cas d'une chaussée bidirectionnelle :

On compare Q à Q adm pour les divers types de routes et on prend le profil permettant d'avoir :

 $Q adm \le Q$

Cas d'une chaussée unidirectionnelle :

Le nombre de voie par chaussée est le nombre le plus proche du rapport : n = S. Q/Q adm

Avec:

S: coefficient de dissymétrie, en général égale à 2/3

Q adm: débit admissible par voie.